

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 30 janvier 2024 à 19h00 en session ordinaire**

Convoqués : 15 élus + 2 agents

Présents : Antony ARNDT (arrivé à 19h11, participe aux votes des délibérations 2024-04 et suivantes), Pierre BEROUD, Christian CHAUCHARD, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétariat de mairie : Camille BEURAERT et Amandine VOLLE

Absent(e) excusé (e) : Agnès CLEMENT, Françoise De JOUSSINEAU, Aurélien PATRICE-MARTIN

Procuration(s) : Agnès CLEMENT à Brice JULIEN, Françoise De JOUSSINEAU à Julie SERRE, Aurélien PATRICE-MARTIN à Julie DECHAMPT

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

ORDRE DU JOUR :

- **DELEGATIONS DECISIONS DU MAIRE :** signature d'un bail commercial avec Mme Marion BORNAZ et modification du bail commercial de Mme Deborah BECOT : partage du local 3 place du Temple loyer 50 €/mois chacune à compter du 1^{er} février 2024.
- **DELIBERATIONS :**
 1. Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2023
 2. Subvention au collège Pierre Delarbre à Vernoux année scolaire 2022-2023
 3. Participation de la commune au risque prévoyance pour les agents de la commune : mise à jour de la délibération n°30-2019
 4. Convention de veille et de stratégie foncière entre la commune, la CCRC et EPORA pour préparer la stratégie foncière pour l'acquisition des biens immobiliers « Hilaire »
 5. Convention Association Tremplin Environnement et Insertion : année 2024 pour 4 semaines d'intervention (tarif à la semaine : 2 890 € pour le débroussaillage et 2 950 € pour la maçonnerie).
 6. Validation du protocole transactionnel entre la Mairie et les conjoints INGIGNOLI/MONNET
 7. Mise à jour des commissions et délégations des conseillers municipaux : mise à jour des délibérations
 8. Actualisation de la délibération 20-023 du 06/07/2020 : indemnités des élus
- **QUESTIONS DIVERSES :**
 1. Recensement de la population 2024
 2. Distribution du Balfredo
 3. Constitution de la commission « espace jeunesse et loisir »
 4. CCAS
 5. Avancement de la commission cantine
 6. Pénurie d'assistantes maternelles sur la commune
 7. Point CCRC : bureau délocalisé du 12 mars, présentation d'H2O, ...

• **DATE DU PROCHAIN CONSEIL**

- COMMUNE DE BOFFRES -

• **Délégations et Décisions du maire :**

- **2024-DM01** : « Bail de location commercial avec Mme Marion BORNAZ, place du Temple » à partir du 1^{er} février 2024.
- **2024-DM02** : « Avenant au bail de location commercial avec Mme Deborah BECOT, place du Temple » : modification du loyer 50€/mois à partir du 1^{er} février 2024.

• **CR, APPROBATIONS, DELIBERATIONS & DECISIONS :**

Points abordés et commentaires	Décisions
<p>1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2023</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour 0 contre 0 abstention - APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 18/12/2023, par 13 voix pour 00 contre 00 abstention (seuls les élus présents lors du conseil suscité sont autorisés à délibérer)</p> <p>Délibération n°01-2024, annexe 1 du Procès-Verbal du conseil, disponible sur site internet ; https://www.boffres.fr/</p>
<p>2- Subvention au collège Pierre Delarbre à Vernoux année scolaire 2022-2023</p> <p>Résumé : La commune participe à hauteur de 60 € par élèves de la commune inscrit au collège de secteur Pierre Delarbre de Vernoux. Cette participation sert à financer les activités extrascolaires. Elle est versée directement au collège. Pour l'année scolaire 2022-2023, 15 élèves sont inscrits, soit une participation de 900 €.</p> <p><i>Remarques :</i> Agnès CLEMENT demande par l'intermédiaire de M Le Maire si le collège peut informer la collectivité de l'usage de cette subvention. Pierre BEROUUD rappelle que cet argent est bien utilisé et qu'il demandera à la nouvelle direction de maintenir le lien d'information avec les communes sur son usage.</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour 0 contre 1 abstention (Pierre BEROUUD) - AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de cette participation d'un montant total de 900 euros - DIT que les crédits seront prévus au budget 2024</p> <p>Délibération n°02-2024, annexe 2 du PV</p>
<p>3- Participation de la commune au risque prévoyance pour les agents de la commune</p> <p>Résumé : La commune emploi 6 agents, 3 agents à l'école, 2 agents au</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour 0 contre 0 abstentions - COMPLETE l'article 4 de la délibération de référence par : - aux agents contractuels (de droit public ou de droit privé) en activité, employés de manière continue depuis au moins 3 mois.</p>

services technique et 2 agents administratifs. 1 agent est titulaire, un agent est stagiaire et 4 agents sont contractuels de droit public. La collectivité adhère et propose une garantie pour le risque prévoyance (contrat groupe proposé par le CDG 07)
La commune a pris une délibération dans ce sens en 2019 (delib 32-2019). L'agent reste libre d'adhérer ou non à cette assurance complémentaire. Cette délibération approuve une participation financière de 10 € par mois et par agent.
Elle précise que les agents titulaires bénéficient de cette protection. Or le décret n°2011-1474 du 08/11/2011 précise que cette garantie doit être proposé à tous les agents : titulaires, stagiaires et contractuels de droit public ou privé.
Il convient de mettre la commune en conformité avec ce décret.

Remarques :

Actuellement 1 agent bénéficie de cette garantie

Délibération n°03-2024, annexe 3 du PV

4 Convention de veille et de stratégie foncière entre la commune, la CCRC et EPORA pour préparer la stratégie foncière pour l'acquisition des biens immobiliers « Hilaire »

Résumé :

Le conseil municipal s'est positionné pour s'engager dans l'acquisition immobilière d'une maison sis au village. Des parcelles de terrains constructibles peuvent compléter cette opération d'acquisition. L'enveloppe financière pour l'acquisition de ces biens dépasse les prévisions initiales du conseil municipal. M Le Maire s'est rapproché de l'établissement public Foncier EPORA pour porter ce projet d'acquisition. La commune doit valider ce partenariat par le biais de la signature d'une convention. C'est une convention tri partie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 15 voix pour 0 contre 0 abstentions
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec EPORA
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la CCRC pour signature
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout autre document concernant le dossier

Délibération n° 04-2024, annexe 4 du PV

entre EPORA, la commune et la CCRC. A l'issue du portage la commune peut acquérir le bien. Cette convention n'a pas de contrepartie financière. L'organisme EPORA revendra le bien au terme du contrat augmenté des seuls frais afférents et du montant des frais d'études éventuelles, des enveloppes maximums pour l'acquisition et les frais d'études sont définis avec la collectivité.

Remarques :

Pierre BEROUD demande des précisions sur le paragraphe « changement de destination p11 de la convention.

Brice JULIEN rappelle que la commune s'interrogé sur la réactivité d'EPORA pour la négociation avec la famille « Hilaire ».

Pierre-Jean VEY demande si le conseil municipal doit composer une commission pour encadrer le projet.

M Le Maire précise qu'une réunion avec EPORA est prévue le lundi 12 février à 11h. Il invite les élus disponibles.

Pour la maison, l'idée est de réaliser un logement locatif à l'année, un logement de location saisonnière à la nuitée, et, dans la partie RDC, un local communal de stockage, un point info touristique, un commerce, une MAM, ... Pour la partie terrain constructible, une seigneuriale, MAM, lotissement, ...

La 1^{ère} étape est de se positionner sur l'acquisition de ces biens.

Le portage par EPORA permet de prévoir un délai de 4 ans pour élaborer un ou des projets pour ces biens.

5- Convention Association Tremplin Environnement et Insertion

Résumé :

Monsieur le Maire rappelle que la convention concerne l'intervention sur 4 semaines de travail entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 15 voix pour 0 contre 0 abstentions
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour 4 semaines en 2024
- **AUTORISE** le versement des sommes mentionnées, précise que cette somme sera inscrite au Budget 2024
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout autre document concernant le dossier

<p>2024 et que la participation financière est fixée à 2890 € / semaine pour des travaux supports de débroussaillage ou 2950 € / semaine pour des travaux supports de maçonnerie. Il propose de prévoir 4 semaines d'intervention pour 2024. Marc DESBOS précisera les domaines d'interventions selon les besoins de la commune.</p> <p><u>Remarques :</u> Marc DESBOS informe le conseil municipal des travaux réalisés par le tremplin pour la commune, pose des barrières neiges, élagages, coupes pour fossés, entretiens du lotissement, ... Il précise que les tarifs sont compétitifs et les équipes efficaces et bien outillées. Pour l'année 2023, la commune a utilisé 3 semaines sur les 4 prévues. Il précise également que c'est une entreprise d'insertion.</p>	<p>Délibération n° 05-2024, annexe 5 du PV</p>
<p>6- Validation du protocole transactionnel entre la Mairie et les consorts INGIGNOLI/MONNET</p> <p>Résumé : M Le Maire rappelle au conseil municipal les griefs de l'affaire M. INGIGNOLI et Mme MONNET concernant la voie communale et le chemin rural de Trapier. Il donne lecture du protocole d'accord transactionnel qui définit les engagements des parties et notamment de la commune pour son devoir de police de voirie (libre circulation), de l'attribution d'un numéro de voirie (adresse) concernant l'autorisation d'urbanisme acquise par les demandeurs en 2021. Il précise les engagements de la commune et expose le plan du hameau et les habitations riveraines du chemin concerné.</p> <p>CONSIDERANT le litige qui oppose la Commune de BOFFRES à Monsieur Roger-Sébastien</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour 0 contre 0 abstentions - AUTORISE Monsieur le Maire à transiger avec Monsieur Roger-Sébastien INGIGNOLI et Madame Jessy MONNET, - DESIGNE la SELARL RETEX Avocats représentée par Maître Jimmy MATRAS, avocat spécialisé en Droit Public, du Barreau de Drôme, pour établir le protocole transactionnel.</p> <p>Délibération n° 06-2024, annexe 6 du PV</p>

INGIGNOLI et Madame Jessy MONNET s'agissant des entraves aux accès sur la voie communale et le chemin rural du Trapier ;
CONSIDERANT qu'une requête a été introduite par les consorts INGIGNOLI-MONNET à l'encontre de la commune le 17 août 2023 ;
CONSIDERANT que les entraves sur la voie communale et le chemin rural du Trapier nécessite de prendre toute mesure de police de la circulation utile en vue d'assurer l'accès à ces voies aux riverains ;
CONSIDERANT qu'un protocole transactionnel au sens de l'article L. 2122-22, 16° permet de résoudre amiablement ce litige ;

Remarques :

M le Maire précise que cette procédure fait suite à des problèmes de voisinage et que les griefs sont antérieurs au mandat actuel. L'enjeu pour la commune et d'éviter la procédure au tribunal administratif pour manquement aux règles de libre circulation et d'être condamné à verser 10 000 € pour préjudice demandé par les consorts INGIGNOLI/MONNET à l'encontre de la commune.
Pierre BEROUD demande qui fait respecter les arrêtés pris par le Maire. M Le Maire précise que la gendarmerie intervient sur demande du Maire.

7 Mise à jour des commissions et délégations des conseillers municipaux : mise à jour des délibérations

Résumé :

Lors du conseil municipal du 18/12/2023, le conseil municipal s'est prononcé sur les changements à apporter aux différentes commissions et délégations des conseillers municipaux.

M Le Maire propose au conseil municipal les délibérations suivantes regroupant ces différentes instances. Il propose également l'organigramme de fonctionnement du conseil

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 15 voix pour 0 contre 0 abstentions

- **VALIDE** les membres des différentes commissions communautaires et syndicales
- **VALIDE** les commissions communales et ses membres
- **VALIDE** les délégations dans les différents syndicats
- **VALIDE** les membres élus à la commission d'appel offre

Délibération n°07-2024, annexe 7 du PV

Délibération n°08-2024, annexe 8 du PV

Délibération n°09-2024, annexe 9 du PV

- COMMUNE DE BOFFRES -

<p>municipal. La délibération de la commission d'appel d'offre et la délibération de mise à jour des commissions communales et délégations aux conseillers municipaux, modifications des membres des 4 commissions existantes et création d'une commission logements communaux.</p> <p><u>Remarques :</u> Les organigrammes « conseil municipal 2020/2026 » seront mis à jour est présenté lors du prochain conseil.</p>																																									
<p>8 -Actualisation de la délibération 20-023 du 06/07/2020 : indemnités des élus : Indemnités Julie Dechamp et Christian Chauchard</p> <p>Résumé : Suite au renouvellement du conseil municipal, les délégations aux conseillers municipaux ont évolué. Les conseillers municipaux, Julie DECHAMPT et Christian CHAUCHARD, peuvent percevoir une indemnité due à leur fonction. Il convient de mettre à jour la délibération 20-036 du 08/09/2020.</p> <p><u>Remarques :</u> M Le Maire précise que Pierre BEROUD et Brice JULIEN ont décliné le versement de leurs indemnités et qu'elles restent disponibles si besoin.</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour 0 contre 1 abstention (Julie DECHAMPT) -VALIDE le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal mis à jour</p> <p>Délibération n° 10-2024, annexe 6 du PV</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Fonctions</th> <th>Noms, prénoms</th> <th>Taux appliqués</th> <th>Majorations éventuelles</th> <th>Montants mensuels bruts</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Maire</td> <td>JUGE Hubert</td> <td>31.22 %</td> <td></td> <td>1283.30</td> </tr> <tr> <td>1^{er} adjoint</td> <td>RIAILLON Jean</td> <td>9.41 %</td> <td></td> <td>386.79</td> </tr> <tr> <td>2nd adjoint</td> <td>DESBOS Marc</td> <td>10.70 %</td> <td></td> <td>439.82</td> </tr> <tr> <td>3^{eme} adjoint</td> <td>CLEMENT Agnès</td> <td>10.70 %</td> <td></td> <td>439.82</td> </tr> <tr> <td>4^{eme} adjoint</td> <td>ARNDT Antony</td> <td>10.70 %</td> <td></td> <td>439.82</td> </tr> <tr> <td>1^{er} conseiller municipal délégué</td> <td>DECHAMPT Julie</td> <td>2.57 %</td> <td></td> <td>105.64</td> </tr> <tr> <td>2^{eme} conseiller municipal délégué</td> <td>CHAUCHARD Christian</td> <td>2.57 %</td> <td></td> <td>105.64</td> </tr> </tbody> </table>	Fonctions	Noms, prénoms	Taux appliqués	Majorations éventuelles	Montants mensuels bruts	Maire	JUGE Hubert	31.22 %		1283.30	1 ^{er} adjoint	RIAILLON Jean	9.41 %		386.79	2 nd adjoint	DESBOS Marc	10.70 %		439.82	3 ^{eme} adjoint	CLEMENT Agnès	10.70 %		439.82	4 ^{eme} adjoint	ARNDT Antony	10.70 %		439.82	1 ^{er} conseiller municipal délégué	DECHAMPT Julie	2.57 %		105.64	2 ^{eme} conseiller municipal délégué	CHAUCHARD Christian	2.57 %		105.64
Fonctions	Noms, prénoms	Taux appliqués	Majorations éventuelles	Montants mensuels bruts																																					
Maire	JUGE Hubert	31.22 %		1283.30																																					
1 ^{er} adjoint	RIAILLON Jean	9.41 %		386.79																																					
2 nd adjoint	DESBOS Marc	10.70 %		439.82																																					
3 ^{eme} adjoint	CLEMENT Agnès	10.70 %		439.82																																					
4 ^{eme} adjoint	ARNDT Antony	10.70 %		439.82																																					
1 ^{er} conseiller municipal délégué	DECHAMPT Julie	2.57 %		105.64																																					
2 ^{eme} conseiller municipal délégué	CHAUCHARD Christian	2.57 %		105.64																																					

Questions diverses :

- **Recensement de la population 2024**

Au 30/01/2024, un peu plus de 60 % des logements sont recensés. Nous remercions les agents recenseurs, les habitants recensés et sollicitons vivement les habitants à réaliser leur recensement au plus vite. La campagne se termine le 18 février 2024.

• **Distribution du Balfredo**

Nous allons rapidement recevoir le Balfredo (vers le 8 février). Nous devons organiser sa distribution dans les boîtes aux lettres.

La commune est divisée en 5 secteurs :

- secteur serre de Grozon / Chiroux : Brice et Pierre-Jean
- secteur Chabanerie / Trapier / Sallier / Gleize : Nathalie, Aurélien et Marc
- secteur Riou / Fontblanche / lotissement Pierretu / Allaris : Anto, Jean et Julie Serre
- secteur Ponce / Chateloup / Le Temple : Julie Dechampt, Hubert, et Françoise
- secteur Village : Agnès, Christian, Hélène et Pierre

Attention : Nous ne distribuerons pas le Balfredo dans les maisons secondaires et demandons à ces résidents de venir le récupérer directement en mairie. L'information paraîtra sur le site de la commune et la page facebook.

• **Constitution de la commission « espace jeunesse et loisir »**

Il est nécessaire de créer au sein du conseil une commission pour préparer et gérer les travaux de l'espace de loisir. Avec l'avancement des délais à mi février pour fournir à l'état les devis afin d'obtenir la DETR, les délais sont très courts. Dans un deuxième temps nous devons réunir la commission d'appel d'offre pour choisir les entreprises. Quelles sont les personnes qui désirent intégrer la commission ?

Pierre BEROUD demande comment la commune peut associer les jeunes à ce projet. Il est proposé de les inviter à une réunion. Antony ARNDT informera les membres « jeunes » du comité des fêtes de ce projet.

La commission est constituée de : Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Julie DECHAMPT, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Jean RIAILLON

• **CCAS** : compte rendu de la réunion des élus du 18 janvier 2024

1/- trois points problématiques d'urgence ont été présentés et sont en cours de traitement.

2/- Nous avons fait un bilan sur les colis et repas de Noël : 1 seul oubli et des habitants satisfaits. 30 repas, 85 colis et 12 dons

3/- Avant le vote du budget plusieurs propositions sont à l'étude :

- Proposition de séance de gym pour personnes âgées à Boffres
- Faire le téléthon
- Proposer 1 permanence CCAS à raison d'une fois par mois (à voir) pour aider les personnes dans le besoin à se diriger vers les personnes compétentes en fonction de leur demande.
- Proposer 2 journées don du sang
- Mettre en place 1 boîte à idées pour les personnes ayant envie de proposer des actions à mettre en place
- Organiser la semaine bleue (octobre) pour les personnes âgées à travers des ateliers ludique (dictée) , sportif (olympiades) et intergénérationnels avec des ateliers jeux de société avec les enfants de l'école) etc...
- Prévoir un fond de solidarité, budget, courses 1ere nécessités...
- Recenser les personnes à mobilité réduite et / ou porteuse de handicap, de la commune.
- Un spectacle de Noël avec le père Noël pour les enfants de l'école.

4/- Les projets en cours :

- Nous avons fixé 2 dates pour les prochains comités de quartier. Soit le samedi 13 avril à 10h pour le quartier Beguet et samedi 25 mai à 10h pour le Village.
- Réorganisation des colis de Noël et repas des anciens avec une date fixée au samedi 14 décembre.

- COMMUNE DE BOFFRES -

La liste est exhaustive et libre à chacun d'apporter ses idées et points de vue, pour faire au mieux pour notre commune.

La prochaine réunion du CCAS aura lieu le mardi 6 février à 18h30.

- **Avancement de la commission cantine**

Le groupe « cantine » constitué d'élus et de membres des parents d'élèves de l'école s'est réunis le **Mardi 9 janvier dernier**.

A la suite de cette réunion, il a été décidé de constituer des groupes de travail pour avancer sur les thèmes suivants :

- Aménagement des locaux et matériels,
- fournisseurs et menus,
- subventions,
- organisation générale et personnel,
- budget prévisionnel,
- retour d'expériences.

La prochaine réunion est prévue mi-février pour faire un point sur l'avancé de chaque groupe.

- **Pénurie d'assistantes maternelles sur la commune**

Notre commune connaît ces dernières années une augmentation des naissances, malheureusement les jeunes parents ont beaucoup de mal à trouver un mode de garde pour les enfants en âge préscolaire. Les parents nous demandent des dérogations pour pouvoir scolariser leur enfant sur les communes voisines où ils trouvent ces modes de garde. Les conséquences sur les effectifs de notre école nous inquiètent. Une des assistante maternelle va rapidement arriver à la retraite et la tension va devenir encore plus forte. Toute personne intéressée pour obtenir l'agrément peut se rapprocher de la mairie afin que l'on puisse l'orienter vers les personnes compétentes.

Une réunion d'information en lien avec le département et la CCRC peut être organisé sur la commune.

- **Information bureau communautaire délocalisé à Boffres, le mardi 12 mars 2024**

Ce sera le 2ème bureau délocalisé organisé sur la commune, M Le Maire rappelle l'organisation de la matinée et invite les conseillers à venir à cette réunion.

Il propose de faire une visite des HLM en rénovation, la CCRC a également participé financièrement à ce projet. La matinée se termine par un apéro déjeunatoire.

- **Invitation et informations H2O par la CCRC**

Jean RIAILLON présente le flyer de l'évènement qui se déroule du 8 au 10 février sur les communes de St Peray, Champis, Soyons et Cornas.

Conférences, spectacles, séminaires, visites de fermes, ... les rendez-vous sont gratuits et ouverts à tous !

- **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Rendez-vous pour le prochain conseil le **05/03/2024**, salle du conseil en mairie, 19h, ouvert au public

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Vu pour être affiché le 01/02/2024, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGCT.

Le Maire, Hubert JUGE



